

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 11 MARS 2024

DELIBERATION N° : 1

RAPPORTEUR : MME LIIRI

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 est transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.

Une présentation de ce rapport et le débat auront lieu en séance.

Le Conseil Municipal doit prendre acte, par un vote, de la tenue de ce débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté en Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale le 21 février 2024.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport visé et communiqué préalablement avec la convocation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Didier GOIRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Étaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme ROCHON Marie, Mme MOTEL Aurélie, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René

Était Excusé :

M. PATRAS Jean

Avait donné pouvoir :

M. LOMBARD William

avait donné pouvoir à

M. BOILEAU Pierre

M. FOURNIER Emmanuel

avait donné pouvoir à

Mme BERNIER Dominique

Mme HINZELIN Mireille

avait donné pouvoir à

Mme BLAISE Claudine

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13 Mars 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 Mars 2024.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU